ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRINTEMPS

ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE ET JURASSIENNE
DE TENNIS DE TABLE

17 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de l'Assemblée générale de printemps (AGDp)
Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de table

Le 17 février 2021 en visioconférence sur Sykpe

Écriture du PV : Rachel Ferati

Début de l'AGDp : 19h30
Fin de l'AGDp : 21h00

Table des matières

1. Appel et contrôle des Délégués 3
2. Approbation du PV de l'AGDa du 16 septembre 2020 à Tavannes 3
3. Décisions relatives aux modifications 3
a. Des statuts 3
b. Du règlement financier 3
4. Approbation du budget 3
5. Décisions relatives à tous les objets figurant à l'ordre du jour de l'AGDp de STT 4
6. Situation COVID/championnat 5
7. Divers / contre-appel 5
a. Tour Jeunesse ANJTT 5
b. Décisions du 6 mars du CC 6

1. Appel et contrôle des Délégués

Ouverture de l'Assemblée générale d'automne par le Président Dimitri Rebetez.

Total des voix des clubs : 20 **Majorité simple : 11** **Majorité des 2/3 : 14**

Le scrutateur est Christian Mignot.

La personne absente et excusée est Patrick Brisset (membre d'honneur)

Le club absent et excusé est le CTT Porrentruy.
Les présidents d'honneur ne sont pas là.

2. Approbation du PV de l'AGDa du 16 septembre 2020 à Tavannes

Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé par l'assemblée.

3. Décisions relatives aux modifications

a. Des statuts

Il n'y a pas de décisions relatives aux modifications des statuts.

b. Du règlement financier

Il n'y a pas de décisions relatives aux modifications du règlement financier.

4. Approbation du budget

Rapport de Stevan Mikic.

Le budget pour l'année en cours prévoit une perte de 1'500 CHF. Cependant, on ne sait pas comment la saison va se finir. La saison prochaine, si nous considérons qu'elle sera plus ou moins normale, nous arriverons à un budget légèrement négatif de 1'000 CHF. La différence avec cette année est que la Mobilière verse 500 CHF par année. Cette somme est budgétisée pour l'année prochaine, ce qui fait donc une entrée en plus. Les charges sont normales, environ 2'000 CHF pour les autres championnats – prévus pour l'année en cours pour le CTT Cortaillod et le CTT Omega pour les Championnats Suisses Senior ainsi que le CTT La Chaux-de-Fonds pour les Championnats Suisses Jeunesse.

L'assemblée accepte le budget à l'unanimité.

5. Décisions relatives à tous les objets figurant à l'ordre du jour de l'AGDp de STT

Rapport de Dimitri Rebetez
Rappel : les papiers concernant ces votations se trouvent également sur le site de STT.

L'assemblée accepte de passer certaines votations, notamment concernant la modification de statuts secondaires.

1er objet : concerne le règlement sportif et donc tous les clubs. Il s'agit du remplacement du terme *lettre de sortie* par *confirmation de sortie*. La lettre serait ainsi faite directement dans click-tt, ce qui simplifierait la tâche. **L'assemblée accepte ce changement de règlement à l'unanimité**.

2ème objet : concerne les licences. Il arrive que des clubs inscrivent des joueur.euse.s pour les équipes, sans toutefois le demander aux joueurs concernés – qui ne souhaitent pas prendre une licence. Il y aurait donc la possibilité de demander des licences de joueurs puis, jusqu'au 31 juillet, d'annuler cette demande si le/la joueur ne souhaite pas prendre une licence. **L'assemblée accepte la modification à l'unanimité**.

3ème objet : concerne le règlement sportif et plus précisément les tirages au sort des doubles lors des compétitions individuelles. La proposition est la suivante : aucune nouvelle inscription n'est possible dans aucune série après le tirage au sort. En cas de forfait d'un joueur d'une paire de double, le juge arbitre peut le remplacer par un joueur déjà présent avant le tirage au sort, soit déjà inscrit au tournoi, et à condition que le joueur ne soit pas plus fort. Les quatre têtes de séries ne peuvent pas être remplacées par un joueur, à part un joueur préalablement inscrit dans cette série. **L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité**.

4ème objet : concerne l'introduction de séries supplémentaires pour les seniors. Il s'agit de rajouter des séries comme les O65, O75, O85 et O90 – hommes et femmes. Les motivations sont les suivantes : adaptation à la fédération internationale – Championnats du monde, Championnats internationaux. Cela permettrait de favoriser la pratique du sport élite à un niveau avancé et de limiter l'accélération de la baisse de performance à partir de 60 ans. Il pourrait ainsi y avoir une augmentation du nombre d'inscriptions aux Championnats Suisses Senior. **L'assemblée accepte la modification à l'unanimité**.

5ème objet : concerne l'adaptation du principe de calcul pour les matchs de groupe. Si deux joueurs sont à égalité, la rencontre directe est à appliquer. Si plus de deux joueurs sont à égalité, les matchs opposés sont évalués. **L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité**.

6ème objet : concerne les matchs de Ligue nationale A. Si un match de LNA est entamé, il se termine, même si le match, au niveau des points, est terminé. Par exemple, s'il y a 5-0 puis 6-0, le match entamé continue même s'il ne comptera pas dans le décompte. Il comptera en revanche dans les points ELO. **L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité**.

6. Situation COVID/championnat

Rapport de Dimitri Rebetez.

Le tennis de table ne pourra sûrement pas reprendre au mois de mars. Le 6 mars, avant l'Assemblée générales des Délégués, le Comité central (CC) décidera si le championnat pourra reprendre, ou s'il faut le stopper. La volonté est d'unifier les associations régionales par une votation. La majorité des AR souhaitent finir au moins le 1er tour. Cependant, s'il n'est pas possible de commencer à s'entraîner début mars, cela risque d'être compliqué.

Plusieurs variantes ont été étudiées. L'idée avait été proposée de finir le championnat fin août, cependant cela pose des problèmes dans plusieurs AR – qui ont déjà les vacances d'été en juin). La Ligue nationale B et C se réuniront la semaine prochaine. La Ligue nationale A a statué que, sauf cas de force majeure, le championnat reprendra début avril dans une formule de championnat allemand, c'est-à-dire avec très peu de match pour pouvoir rattraper le retard. La LNA souhaiterait avoir une reconnaissance de ligue professionnelle.

Le comité propose à l'assemblée de finir la 1ère phase, si cela est toutefois possible d'un point de vue sanitaire. Certains membres du comité se sont prononcés à ce sujet. Si le championnat est annulé, cela n'empêchera pas de faire des matchs amicaux. Il n'y aurait cependant pas de point ELO.

Si nous pouvons recommencer le championnat au mois de mars, l'assemblée souhaite finir le 1er tour. Si nous pouvons recommencer le championnat au mois d'avril, l'assemblée ne souhaite pas finir le 1er tour.

L'assemblée accepte de, si c'est possible et aux regards de la ligue nationale, finir le championnat pour le plaisir, sans promotions ni relégations. Si la Ligue nationale C décide de faire des promotions / relégations, ce serait intéressant d'en faire également.

Au niveau financier et pour cette saison en cours, le Directoire a décidé que la part de licences allant à l'ANJTT – 32 CHF pour les adultes et 30 CHF pour les enfants – ne seront pas facturés aux clubs. Ceux-ci pourront ainsi déduire ce montant à leurs joueurs l'année prochaine. Le but est d'essayer de garder un maximum de personnes. Concernant la part STT des licences, le rabais est compté sur l'année prochaine. Pour l'année précédente, la part des licences ANJTT correspondait à environ 8'000 CHF.

7. Divers / contre-appel

a. Tour Jeunesse ANJTT

Rapport de Christian Mignot.

Les compétitions pourraient éventuellement avoir lieu pour les jeunes à partir du 1er mars ou du 1er avril. Christian Mignot essayera de planifier au moins 2 tours Jeunesse ANJTT – tout en respectant les âges.

b. Décisions du 6 mars du CC

Dimitri Rebetez transmettra aux clubs vis-à-vis les décisions prises par le Comité Central le 6 mars concernant la fin éventuelle du championnat.

L'assemblée s'est terminée à 21h00
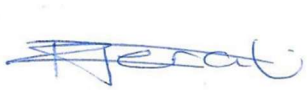
Signature de la rédactrice du PV
Rachel Ferati